

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2019-32 du 31 décembre 2019 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1930812S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la délibération n° 2019-21 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

M. Frédéric BIGEY est nommé directeur de l'établissement de transfusion sanguine Centre-Pays de la Loire pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Pour l'exercice de sa mission, M. Frédéric BIGEY bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Centre-Pays de la Loire dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision DS 2019-48 du 31 décembre 2019).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité et entre* en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Fait le 31 décembre 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS